

Participants :

l'équipe enseignante : Mmes David, Gazeau, Moll, Neau, Berthelot et Surreau, MM. Kouloundissa et Texereau.

les représentants des parents d'élèves : Mmes Perrin, Peltier, Bechler, Bellenger, MM. Simonneau, Ratinaud, Kergonna et Louessard.

les représentants de la municipalité : Mme Moreau, adjointe chargée des affaires scolaires.

le DDEN : Mr Cercllet.

Excusés : *Mme Lambin, Inspectrice de Melle, M. Nivau, maire.*

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Rappel sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Ecole.
2. La rentrée 2014-2015 : les effectifs, la répartition.
3. Le règlement intérieur.
4. Le projet d'école ; les actions prévues pour l'année 2014 – 2015.
5. Les APC, les APS
6. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2015.
7. Travaux et demandes de mobilier.
8. Questions diverses.

1. Rappel sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Ecole.

Composition du Conseil d'Ecole

En sont membres : le directeur de l'école, qui en est également le président, les maîtres de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service, les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions, les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire, le conseiller municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Education Nationale, un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école, l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription, membre de droit.

Y assistent avec voix consultative pour les affaires les concernant : les personnels du réseau d'aide psychopédagogique, les médecins scolaires, les infirmières scolaires, les assistantes sociales, les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), les représentants des œuvres post- et périscolaires en ce qui concerne leurs activités relatives à la vie de l'école.

En fonction de l'ordre du jour, le président peut inviter, après avis du conseil d'école, toute personne dont la consultation est jugée utile.

Attributions du Conseil d'Ecole

Le conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, l'hygiène scolaire, l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école (à ce titre, il est consulté par le maire).
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

Fonctionnement du conseil d'école

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'inspecteur de l'Éducation Nationale et les suppléants sont informés de la tenue du conseil.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire. Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe.

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves. En ce qui concerne notre école, le compte-rendu circule dans toutes les familles et sera également consultable sur le site internet de l'école.

En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulés.

2. La rentrée 2014-2015 : les effectifs, la répartition.

Les effectifs :

total de 209 enfants répartis en 8 classes, avec 87 enfants en cycle 1, 51 en cycle 2 et 71 en cycle 3.

CYCLE 1 87	CORALIE BERTHELOT 15PS 13MS 28	KOELIG DAVID 15PS 14MS 29	EMMANUELLE GAZEAU 4MS 26 GS 30
CYCLE 2 51	CLAUDINE SURREAU 24 CP 24	FULGENCE KOULOUNDISSA 27 CE1 27	
CYCLE 3 71	SABINE NEAU 26 CE2 26	LILIANE MOLL 24 CM1 24	MANUEL TEXEREAU 21CM2 21

Remarques :

- L'accueil des enfants de 2 ans n'a pas pu être envisagé cette année encore.
- Choix de faire 2 classes parallèles de PS/MS de nouveau, pour permettre une meilleure intégration des PS.
- Classe de MS GS ; pour alléger les 2 autres classes de maternelle et pouvoir accueillir de nouveaux élèves en cours d'année si besoin est, un petit groupe de MS a été réparti dans la classe de GS ; un décroisement est mis en place le matin et en début d'après-midi.

3. Le règlement intérieur.

Les points 3 et 6 du règlement intérieur ont été modifiés.

3 : Il est précisé que seuls les parents d'enfant à mobilité réduite peuvent stationner devant le portail du 6, rue de la fontaine le temps d'accompagner leur enfant dans sa classe.

6 : Les lunettes de soleil ne seront autorisées que sur prescription médicale.

Le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité et sera diffusé rapidement aux familles.

4. Le projet d'école : les actions prévues pour l'année 2014 – 2015

Le projet d'école est en attente de validation ; il sera présenté lors du 2^{ème} Conseil d'Ecole. Les axes de travail concernent le langage, l'écrit et le parcours culturel de la PS au CM2. S'inscrivent aussi dans ce projet l'action passerelle avec le pré scolaire et celle avec le collège.

Les actions prévues pour l'année 2014 /2015 dans le cadre de ce projet d'école :

-Ecole et cinéma

Afin de développer la sensibilité artistique des élèves et de leur apporter des références culturelles, toutes les classes participent au projet « maternelle et cinéma » pour les classes de cycle 1 et « école et cinéma » pour les classes de cycle 2 et 3.

Chaque classe bénéficie de la projection de 3 films. Pour les classes de PS/MS, les élèves se rendent à La Crèche pour visionner les films. Quant aux enfants de cycle 2, c'est au CAC de Niort et pour les enfants de cycle 3 à Melle.

Pour certaines classes, GS et CP notamment, les sorties cinéma sont associées à d'autres sorties sur la même journée (visite aux correspondants, visite du marché, visite de la médiathèque du CAC ...)

La coopérative scolaire finance le prix de chaque entrée : 2.30€ par enfant.

Programmation année 2014/2015 :

PS/MS : Les deux classes de PS-MS se rendront normalement au moins 2 fois dans l'année au cinéma de La Crèche. Nous ne connaissons pas encore la programmation. Nous ne savons pas si nous pourrions bénéficier d'une 3^{ème} séance, les organisateurs de cette action ayant vu leurs subventions revues à la baisse depuis deux ans.

GS/CP/CE1 : deux courts-métrages d'animation tchèques « Le jardinier qui voulait être roi »

un film documentaire français de 1922 « Nanouk, l'esquimau »

un film d'animation luxembourgeois « Ernest et Célestine ».

CE2/CM1/CM2 : un film de Jacques Tati « Les vacances de Monsieur Hulot »

un film d'animation français de 2010 : « Une vie de chat »

un film des Pays-Bas : « Little Bird »

-Le prix des Incorruptibles

Comme chaque année, tous les élèves des classes de la GS au CM2 lisent une sélection de livres correspondant à leur niveau et proposés par le Prix des Incorruptibles. Ce prix a pour objectif de modifier le regard des jeunes lecteurs sur le livre et de leur permettre une lecture "plaisir" ainsi que la découverte de nouveaux albums abordant des thèmes variés (la mort, l'imaginaire, la différence, la séparation...). Choissant chacun leur livre préféré, les élèves se forment une opinion personnelle sur les titres en compétition et ils apprennent à argumenter leur choix. Les enfants ont d'octobre à mai pour lire la sélection de 7 livres. Cela permettra aussi au moment du vote de faire comprendre aux élèves comment s'organisent des élections.

-Spectacle vivant

Dans le cadre du volet culturel de l'axe 3 du projet d'école qui concerne le parcours culturel, les élèves de l'école de Fressines seront initiés aux arts du spectacle vivant.

Les objectifs de ces actions seront les suivants :

S'exprimer en utilisant un vocabulaire approprié (savoir dire son ressenti).

Se construire une mémoire culturelle et pouvoir s'y référer.

Ces actions s'inscrivent dans le projet « L'enfant et le Théâtre » qui est proposé par Scènes Nomades et l'Union régionale des Foyers Ruraux. La CUMAV aide les écoles adhérentes en versant une participation financière aux entrées du spectacle, au prorata du nombre d'enfants présents.

Deux spectacles sont proposés :

Le premier, « **Opéra Vinyle** », s'adresse aux classes de cycle 1. Il se déroulera à Lezay, dans la semaine du 20 au 24 avril. Lors de ce spectacle d'une durée de 45 minutes, les enfants seront initiés à l'opéra par des marionnettes qui prendront l'aspect de cantatrices.

Le second spectacle, intitulé « Comment Mémé est montée au ciel et autres rêveries » s'adresse aux classes de cycle 2 et de cycle 3. Il se déroulera à Pamproux dans la semaine du 27 au 30 janvier. Ce spectacle d'une durée d'une heure comportera six récits empreints d'humour et de poésie qui seront portés par un comédien et qui aborderont des sujets tels que la mort, les angoisses nocturnes, ou encore le travail des enfants.

-Action Passerelle:

Cette année, il y a élaboration d'une nouvelle action pédagogique passerelle entre la structure d'accueil de la petite enfance et l'école, cette action devant être intégrée au projet d'école.

Elle est en cours d'élaboration même si les modalités en sont déjà arrêtées.

Les objectifs principaux de cette action sont d'une part de faciliter la première scolarisation des enfants en leur permettant de découvrir l'école, d'autre part de renforcer la transition vers le « *devenir élève* » attendu chez les élèves de l'école maternelle, particulièrement les plus jeunes d'entre eux. Elle vise aussi à permettre aux enseignants, aux parents, aux assistantes maternelles, aux intervenants des structures petite enfance de s'impliquer dans une démarche de coéducation en échangeant autour de problématiques partagées.

Les activités proposées aux élèves de PS et aux enfants qui seront scolarisés en PS à la rentrée 2015, seront développées autour de projets de la classe (sensibilisation artistique: éveil musical et action « A la rencontre d'un artiste »). Les futurs PS seront accueillis si possible dans la classe, par une animatrice du RAM et la maîtresse, en petits groupes et accompagnés par un adulte. Les séances se dérouleront de janvier à juin, au rythme d'une par mois, chaque séance étant répétée sur deux matinées. L'action se conclura par une 1/2 journée de découverte de la classe pour les futurs PS et leurs parents.

Une matinée culturelle sera aussi organisée pour les PS participants à cette action, par les animatrices du RAM au mois d'avril.

-Chorale :

Financement du projet :

C'est un projet financé par la Direction Académique et par les écoles, 10 au total (Clussais la Pommeraie, Saint Léger de la Martinière, Mougou, Secondigné, Les Fosses, Pouffonds, Melle, Beaussais, Vitry et Fressines) avec des classes de tous les cycles, en majorité cycles 2 et 3. 600 élèves environ y participent et 5 représentations auront lieu aux mois de mai et juin. Les dates et lieux restent à déterminer mais il est probable que 2 représentations se déroulent à Fressines.

Nathalie Brissonnet, conseillère pédagogique départementale de musique, coordonne ce projet et sert de lien entre la CUMAV, les services départementaux de l'Education Nationale des Deux-Sèvres et les enseignants des écoles.

Objectifs de ce projet :

- Faire apprendre aux enfants une sélection de chants parmi ceux du répertoire national fourni par la Direction Académique à toutes les écoles du département en début d'année scolaire (Cette année, il n'y a pas de répertoire national, c'est donc Nathalie Brissonnet qui a sélectionné des chants de tous cycles).
- Rencontrer d'autres enfants pour interpréter ensemble ces chants devant un public, dans un lieu approprié, en dehors de l'école et de la classe.

Déroulement du projet :

Au cours du 1^{er} trimestre, les enseignants, la conseillère pédagogique mais aussi le musicien guitariste qui accompagnera les classes lors des rencontres, se réuniront deux fois afin de définir et de répéter le répertoire des chants ensemble, décider des dates et des lieux des différentes rencontres.

Au printemps, Nathalie Brissonnet passera dans les écoles pour faire chanter les enfants et ainsi effectuer quelques mises au point concernant l'apprentissage des morceaux.

Puis, quelques jours avant les représentations, des répétitions se dérouleront dans les différents lieux de spectacles, avec le musicien accompagnateur.

Les rencontres auront lieu fin mai début juin, notre cycle 3 avec les cycles 1 et 2 de Vitry, notre cycle 2 avec le cycle 3 de Beaussais.

-Arts visuels : projet « À la rencontre des artistes »

Toute l'école a décidé de participer à un projet sur l'année en arts visuels.

Ce projet s'inscrit dans quatre objectifs pédagogiques dans le domaine de la culture humaniste (travaillés différemment suivant les cycles) :

- Distinguer les grandes catégories de la création artistique (dessin, peinture, sculpture pour ce projet)
- Reconnaître et décrire des œuvres visuelles, identifier le domaine artistique dont elles relèvent, en détailler certains éléments constitutifs en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique

- Exprimer ses émotions et préférences face à une œuvre d'art en utilisant ses connaissances
- Pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles et plastiques en se servant de différents matériaux, supports, instruments et techniques

Ce projet se déroulera en trois temps :

- En novembre, toutes les classes feront une sortie dans un musée, certaines ont choisi le musée d'Agesci à Niort, d'autres le Château d'Oiron :
 - Le 10/11 : les GS et CM2 sont allés au château d'Oiron
 - Les 13/11 et 25/11 : les PS et MS iront au musée d'Agesci à Niort
 - Le 18/11 : les CE1 et CM1 iront au château d'Oiron
 - Le 24/11 : les CP et CE2 iront au château d'Oiron
- En janvier, un artiste viendra dans l'école avec ses œuvres pendant une demi-journée pour deux classes. Cette rencontre aura lieu :
 - Le 19 janvier pour les PS, MS, GS et CP avec l'artiste Brigitte Coulais
 - Le 20 janvier pour les CE1, CE2, CM1 et CM2 avec l'artiste Frédérique Bouet qui réalise des œuvres en retravaillant des photographies

Les élèves pourront effectuer ensuite un travail en arts visuels en liaison avec cette rencontre et ce travail se conclura par une exposition dans l'école au 3^{ème} trimestre

-USEP : L'USEP est l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (Enseignement Primaire).

Il existe dans l'école Pierre MOINOT de Fressines une association USEP affiliée, par le biais d'une cotisation annuelle, au Comité départemental USEP du département des Deux-Sèvres qui est un organisme déconcentré de la Fédération Nationale USEP. C'est dans le cadre de cette association que se fait la gestion par les enseignants de l'école des ressources financières de la Coopérative scolaire provenant principalement des cotisations des familles des élèves.

La Fédération du sport scolaire éducatif, s'adresse à des millions d'élèves et à leur entourage. Elle est habilitée par le Conseil d'Etat et intervient au sein des écoles en proposant aux classes élémentaires et maternelles une pratique d'activités sportives diversifiées complémentaire de l'éducation physique et sportive inscrite dans les programmes des écoles :

- en apportant aux enseignants une aide matérielle, technique et pédagogique, notamment par des actions de formation en direction des enseignants et des élèves (formation à l'arbitrage par exemple),
- en organisant des rencontres sportives de masse ou entre classes,
- en aidant les partenaires éducatifs, des collectivités locales à concevoir et à réaliser un projet sportif, du type école de sport.

S'agissant de l'aide matérielle, il convient d'indiquer (et même d'insister sur) le fait que sans l'aide des lots de matériel que l'USEP prête pour une durée déterminée aux écoles et classes affiliées, nos élèves ne pourraient pas avoir l'occasion de réaliser certaines activités sportives "innovantes" telles que le kinball.

L'USEP a pour objet, principalement de promouvoir organiser et contrôler toute activité physique et sportive comme moyen de culture, d'intégration et de participation à la vie sociale dans le but de préparer les enfants à devenir des adultes sportifs et responsables. Elle vise à donner à chacun, sans discrimination et dans un esprit laïc, la possibilité de pratiquer des activités sportives diversifiées et de pleine nature.

Toutes les classes de l'école adhèrent à l'association USEP et tous les élèves peuvent ainsi participer aux différentes rencontres sportives pendant le temps scolaire et rejoindre l'école du sport le vendredi après-midi (pour les enfants de la MS au CM2). Plusieurs rencontres et activités sont prévues : le printemps des maternelles, le petit tour USEP, la journée endurance/course d'orientation, un tournoi de rugby. Du matériel sportif est également mis à disposition à l'école.

Les transports liés à ces actions (sauf USEP) seront financés à hauteur de 1 500 € par la municipalité, si validation après délibération du Conseil municipal, et 1500 € par l'APE. Nous les en remercions. Les entrées cinéma, spectacle et visites de musée ainsi qu'adhésion USEP sont prises en charge par la Coopérative Scolaire. L'APE participe financièrement au projet « À la rencontre d'un artiste » à raison de 2000 €.

D'autres activités seront ou ont été mises en place pour l'année 2014 / 2015 :

- Activités kayak, voile et canoë au Lambon pour les classes de CM.

- Activités aquatiques à la piscine de Melle de septembre à novembre (8 séances) pour les classes de CE1 et CE2. Les élèves de GS et CP iront d'avril à juin. Nous remercions les parents pour leur aide. Les nouveaux parents qui ont participé à la formation permettant d'obtenir l'agrément pour accompagner les enfants ont pu soutenir les premiers formés. Pour chaque séance 2 adultes sont nécessaires pour les classes de maternelle et 1 pour l'élémentaire en soutien de l'enseignant. Le transport est pris en charge par la communauté de communes.
- Tennis de table : 7 séances de 55 minutes sont prévues le lundi pour les CM et le jeudi pour les CE2 en janvier et février à la salle des fêtes.
- Sorties de proximité : visite de la chèvrerie de Mme SAVARIAU envisagée début mars lors des naissances, randonnées pédestres.

5. Les APC (activités pédagogiques complémentaires), les APS (activités périscolaires).

Les APC sont mises en place les vendredis de 15h à 16h et concernent les enfants de la MS jusqu'au CM2. Elles se déclinent sous forme d'aide personnalisée, de méthodologie ou d'activités en lien avec le projet d'école. Elles sont proposées aux familles qui peuvent décider de valider l'inscription ou non.

Pour les deux premières périodes, les maternelles participent à des ateliers de langage ; en cycle 2 et 3, les élèves inscrits bénéficient d'aide personnalisée et d'aide méthodologique.

Au début de chaque période de nouvelles propositions sont transmises aux parents.

Remarque :

Les parents soulignent que les horaires des APC ne sont toujours pas adaptés au rythme des enfants de PS. Pour eux, quitter la classe dès 15h le vendredi est souvent compliqué ; il faut les bousculer après le temps de repos pour être à l'heure. Ce constat nous avait amenés à réfléchir à une autre organisation pour la rentrée 2014. Cette réflexion n'a pas abouti ; il est nécessaire d'y réfléchir encore cette année et de trouver une autre organisation. Les APC des PS et MS pourraient avoir lieu de 15h30 à 16h les mardis et vendredis.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil d'école.

Les APS concernent les enfants de GS et de CM2 ; 14 GS participent à l'atelier « À vos pinces » et 4 CM2 participent à l'activité « Collège à deux mains », activités encadrées par les animateurs de la communauté de communes.

Il est évoqué la possibilité de communiquer les informations liées aux APS dès le mois de juin afin d'anticiper leur mise en place et éviter des problèmes d'organisation.

6. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2015.

Les enfants nés en 2012 ne sont que 21 ; les effectifs 2015 seront identiques à ceux de 2014.

21 CM2 partiront vraisemblablement au collège et 21 nouveaux arriveront en PS. L'ouverture d'une neuvième classe n'est donc plus envisageable à la rentrée 2015.

Quant au projet de construction et de réaménagement des locaux, il doit être réétudié par le Conseil municipal qui va statuer sur cette question le 12 novembre.

7. Travaux et demandes de mobilier.

- Dans la classe de Mme David : rideau entre la dinette et le dortoir et problème avec la nouvelle porte.
- Des lecteurs CD sont à remplacer : 3

8. Questions diverses.

En préambule, il est rappelé que les questions traitées ne doivent pas être anonymes ; il n'est pas envisageable de travailler sur des rumeurs... Les parents sont encouragés à prendre contact avec les enseignants, la directrice, la mairie s'ils sont confrontés à un problème de façon à le régler de suite et à faire preuve d'une vigilance accrue si nécessaire, immédiatement (équipe enseignante pour le temps scolaire et mairie pour garderie et pause méridienne).

Questions reçues et posées par les parents élus au conseil d'école, document transmis à la directrice, au maire et à l'adjointe en charge des affaires sociales.

1. Pour l'école et la mairie...

☒ **Plusieurs parents s'inquiètent des actes de violence de plus en plus présents sur les temps de récréation et de garderie, notamment des actes d'étranglement de la part des CM2 sur des plus jeunes. De plus le courrier de la mairie accompagnant le nouveau règlement intérieur de la garderie a fait réagir de nombreux parents qui n'avaient pas connaissance de tels actes de violence. Du coup, plusieurs questions se posent : comment est surveillée la cour d'école aux différents moments de la journée ? Le personnel est-il en nombre suffisant ? Est-il bien réparti ?**

Comment mieux sensibiliser les enfants à la dangerosité de tels actes ? Peut-être faudrait-il envisager l'intervention d'une personne extérieure à l'école qui expliquerait aux enfants les dangers et les conséquences de tels actes ?

Les enseignants n'ont pas constaté une recrudescence d'actes de violence sur le temps scolaire. Les termes utilisés nous paraissent excessifs. L'équipe enseignante surveille activement, prend le temps de discuter avec les élèves en cas de problèmes détectés. Mme Surreau demande que les parents concernés ou témoins de tels actes de violence les fassent remonter afin qu'une vigilance accrue puisse se mettre en place et que des mesures adaptées soient prises immédiatement.

Le courrier de la mairie du début d'année a peut-être été mal perçu par certains parents, mais Mme Moreau rappelle que ce courrier n'avait qu'un but informatif.

Sur le temps périscolaire, une surveillance active du personnel présent est souhaitée. À ce titre, la surveillance de la cour est un sujet qui sera abordé par la mairie avec les différents intervenants afin de trouver des solutions.

L'idée d'un intervenant extérieur n'est pas retenue à ce jour.

☒ **Au niveau de l'hygiène, des parents s'inquiètent pour leurs enfants de grande section qui utilisent les toilettes de la cour du bas sans qu'on leur en ait expliqué le fonctionnement. Ne sont-ils pas un peu trop vite laissés à eux-mêmes ? D'ailleurs ces toilettes ne sont-elles pas rapidement sales ? Y a-t-il eu par exemple une mise en œuvre du changement régulier des torchons aux sanitaires dans la journée afin que ceux-ci soient propres et sec ?**

Dès la MS, les enfants sont encouragés durant l'année scolaire à se rendre en autonomie aux toilettes. En début d'année la maîtresse de GS explique à ses élèves comment procéder avec les toilettes du bas.

Un rappel sera effectué dans toutes les classes pour encourager au maintien de la propreté des lieux.

Mme Gazeau se propose de prendre à nouveau le temps d'en expliquer le bon fonctionnement aux GS.

En ce qui concerne les torchons, ils sont changés tous les soirs.

☒ **Suite à la réunion qui a eu lieu le 6 octobre dernier, comment a évolué l'organisation de l'arrivée des enfants à la cantine pour le premier service ?**

Les enfants de maternelle sortent de leur classe à 11h45, dans le respect du temps d'enseignement obligatoire ; ils ne peuvent être à la cantine avant 11h55. Ceci ne permet pas une gestion satisfaisante des deux services de cantine pour les enfants comme pour le personnel. Ce problème a été traité en réunion mairie/enseignants le 6 octobre. Aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée malgré la bonne volonté de tous.

Le changement des horaires de l'école pourrait permettre de résoudre ce problème, avec un allongement de la pause méridienne de 15 minutes (11h30/13h30) et des journées qui commenceraient à 8h30. Cette proposition sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

☒ **Au sujet du portail du bas, le matin et le mercredi midi, des parents entrent et sortent avec leurs enfants par cet accès. Certains se stationnent même devant ou à côté de l'ancienne mairie pour arriver à pied par ce portail. Le règlement précise pourtant que c'est un accès réservé pour une « dépose rapide » et que les parents ne doivent pas l'emprunter. Du coup, faisons-nous évoluer le règlement pour autoriser ces pratiques ? Auquel cas, il faudra davantage sécuriser cet accès notamment en terme de surveillance le matin. Ou bien faisons-nous un rappel du règlement avec une mise en garde écrite ou orale vis-à-vis des parents qui empruntent abusivement cet accès ?**

En ce qui concerne le portail du bas, il est rappelé que seules les personnes accompagnant un enfant à mobilité réduite peuvent stationner devant le portail. Il s'agit bien d'une « dépose rapide ».

Un nouvel affichage sera mis en place par la mairie.

☒ Au moment de la réunion de rentrée, il avait été soulevé le problème des petits qu'il faut réveiller le vendredi à 15 h. Est-ce que la proposition de les maintenir dans les dortoirs pour leur permettre d'achever leur sieste après 15 h a été étudiée ?

Cette proposition n'est pas réalisable.

2. Pour l'école...

☒ Au moment de la réunion de rentrée, il nous a été précisé que l'école serait affiliée à l'USEP. Comment fonctionne cette affiliation ? Est-ce une inscription pour l'école ou par classe ? Du coup est-ce que toutes les classes sont affiliées cette année ?

Toutes les classes sont affiliées à l'USEP ; la coopérative scolaire finance l'ensemble des adhésions.

☒ Pour les deux classes de PS-MS, il a été mis en place une alternance des ATSEM. Comment s'organise exactement cette alternance ? Quelles en sont les raisons ? Et comment est-elle vécue par les enfants ?

Une permutation des ATSEM des classes de PS/MS (une semaine sur deux) a été initiée avant les vacances, et ceci jusqu'à Noël. Ceci permet d'accompagner au mieux le début de carrière d'une des A.T.S.E.M et d'une des enseignantes.

Ce fonctionnement a été expliqué aux enfants des 2 classes, et ces derniers le vivent apparemment très bien.

Chaque ATSEM conserve la surveillance de son dortoir.

☒ Pour l'organisation des deux prochains conseils d'école, serait-il possible de passer plus rapidement sur les premiers points de l'ordre du jour pour éviter des redites d'un conseil à l'autre et pour laisser davantage de temps pour les échanges au niveau des questions diverses ?

Tous les points figurant à l'ordre du jour méritent d'être traités avec sérieux.

3. Pour la mairie...

☒ A nouveau au niveau de l'hygiène, en allant chercher sa fille à la garderie une maman a été témoin de la scène suivante : une dame de la garderie était en train de nettoyer un petit garçon qui avait fait pipi dans sa culotte devant le bureau où signent les parents, il était tout nu et elle a trouvé ça dégradant pour l'enfant et n'aurait pas du tout apprécié que ça se produise pour sa fille. N'y a-t-il pas un espace réservé pour permettre un peu d'intimité lorsqu'un tel accident se produit ? Et comment est recruté et formé le personnel communal hors ATSEM pour apprendre à gérer ces situations ? Le personnel est-il en nombre suffisant pour permettre à une personne de s'isoler pour prendre en charge un enfant victime d'un accident sans que cela mette en défaut la surveillance des autres enfants ?

Cette remarque a été prise très au sérieux par Mme Moreau.

Le personnel est en nombre suffisant (deux personnes minimum), et dispose d'un local permettant de s'isoler.

Ce problème sera traité directement avec le personnel concerné.

☒ Au sujet de la garderie, le portillon a encore trop souvent tendance à ne pas être correctement refermé et des enfants réussissent à l'ouvrir seul. Du coup ne serait-il pas plus sûr qu'il y ait en permanence une personne à proximité du portail qui s'assure que les enfants ne sortent bien qu'accompagnés et qui rappelle à l'ordre les adultes peu rigoureux ?

Les parents élus ont évoqué un risque de sécurité concernant le portillon situé dans la cour du haut. En effet, certains enfants arrivent à ouvrir le loquet de sécurité, et donc à ouvrir ce portillon.

Une réflexion est lancée afin de mieux sécuriser cette entrée (l'idée de déplacer le loquet à l'extérieur et de retirer la serrure va être étudiée par la municipalité), et il est rappelé encore une fois aux parents, l'importance de fermer et de verrouiller systématiquement le portillon, à chaque utilisation, pour la sécurité de leurs enfants.

Il n'est pas envisagé par la mairie de mettre en permanence une personne au portail pour la sécurité.

☒ Toujours au sujet de la garderie, pour les plus grands, pourrait-on envisager un espace au calme leur permettant de commencer leurs leçons ? D'ailleurs un tel espace a-t-il été prévu dans l'aménagement de la future garderie ?

Mme Moreau indique que la garderie est un endroit calme entre 16h30 et 17h00 car un grand nombre d'enfants jouent dans la cour. De plus, la surveillance de cet espace spécifique semble problématique car cela nécessiterait la présence d'une personne en permanence.

Les parents élus soutiennent l'idée d'un local calme, (ceci pourrait rentrer dans le cadre d'APS) et proposent de réaliser un sondage par le biais d'un questionnaire remis aux parents d'élèves.

Un parent élu souhaiterait rencontrer Mme Moreau pour lui faire part des nombreux dysfonctionnements constatés sur le temps de garderie.

☒ Au sujet de la cantine, de nombreux parents reprochent un manque d'équité lors du service à table. Certains grands se servent copieusement et ne servent certains petits que s'ils en ont envie ou bien ils ne leur mettent que des portions insuffisantes. Chaque enfant donne un ticket et a donc droit à un repas complet avec des rations suffisantes à chaque plat. Comment améliorer les conditions de service pour les rendre plus équitables ? Par ailleurs, des parents reposent encore cette année la question de la pertinence de mélanger les CM2 et les plus petits. En effet, au-delà de l'équité du service, se pose aussi la question du vocabulaire fleuri qu'entendent les plus petits. Du coup ne serait-ce pas l'occasion de réfléchir à une nouvelle organisation plus globale des deux services ?

Mr Texereau prend le temps de communiquer avec les élèves de CM2 afin qu'il n'y ait pas de disparité lors de la distribution de nourriture aux plus petits. En ce qui concerne le langage « fleuri » des plus grands, il est difficile de résoudre cette problématique même si les enfants sont régulièrement encouragés à utiliser un vocabulaire correct. Les élèves du second service sont également confrontés aux problèmes de quantités inégales lors des repas, les plus grands ne respectant pas toujours les plus petits, leur servant souvent des parts réduites.

Une réflexion sera lancée avec le personnel de cantine ; peut-être pourrait-on répartir les enfants aux tables sans mélanger les classes pour ce deuxième service.

☒ Au niveau de la réorganisation de l'école pour la rentrée prochaine, où en est-on ? Où se situera la neuvième classe ? Que deviendra la salle sous le préau ? Quelle sera la surface de la nouvelle salle de motricité ? Comment va être réaménagée la cantine pour faire office de garderie (cf. question ci-dessus) ?

Voir point 6.

☒ Pourrions-nous d'ailleurs réfléchir à cette occasion à une évolution du pointage au niveau de la garderie ? En effet certains parents s'étonnent de facturations différentes pour deux enfants récupérés simultanément. A-t-il déjà été évoqué un système de badgeuse ? Certains parents demandent aussi s'il serait possible de mensualiser les factures de garderie ?

La mise en place d'une badgeuse n'est pas retenue par Mme Moreau.

Les problèmes de facturations existent, mais se règlent directement entre les parents et le personnel de la Mairie.

La mensualisation semble compliquée selon Mme Moreau, mais elle propose d'en faire la demande auprès de la trésorerie.

Autre question, transmise par M. Torre :

-Est-il possible d'avoir une étude globale de la part de la mairie quant à la fourniture par celle-ci d'un gouter lors de la garderie du soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis ?

Voici quelques pistes de réflexion sur ma demande :

-Poids du sac

-Hygiène de ne plus avoir de nourriture dans tous les sacs, surtout l'été (chocolat qui fond, pas de laitage frais possible ...)

- Achat en groupe par la mairie = coût moindre pour les parents qui achètent unitairement le gouter
 - Équité entres enfants, des cas de jalousie ont été rapporté, des cas de "cession" de gouter ont été rapporté.
 - Variété des gouters
 - Équilibre alimentaire
-
- Surcout pour les parents pour la période de garderie
 - Avantages / Inconvénients

Mme Moreau indique qu'elle a déjà reçu cette demande, et n'y est pas favorable.

De même, certains parents pensent que le goûter doit rester un moment de plaisir pour les enfants : choix et variété doivent rester libres aux parents selon les goûts de l'enfant et sa santé (risque allergies...).

Question de Mr Cerlet (DDEN)

L'école va-t-elle participer au centenaire de la guerre 1914-1918 ?

Mr Texereau indique que des CM2 vont lire un texte sur la guerre 14 au cours de la cérémonie du 11 novembre et que ce thème sera développé avec les élèves sur les années à venir.

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire
M. Ratinaud

La directrice
Mme Surreau